



PROCES - VERBAL DE MESURAGE

L'an mil neuf cent nonante-quatre, le 14 octobre.

Nous soussignés, **Eric Vose**,
et **Baudouin De Neuter**,

Géomètres-Experts Immobiliers, faisant élection de domicile au siège de la S.A. DE ASSOCIES dont les bureaux sont établis à 1300 Wavre, Chaussée de Louvain n° 334 bte admis et assermentés en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant respective et Bruxelles,

agissant à la requête de la S.A. SIMAK, dont les bureaux sont établis à 1170 Bruxelles La Hulpe n° 187,

déclarons avoir procédé au mesurage et à la délimitation d'une parcelle de terrain comprise d'un lotissement non périmé où elle porte le n° : lot 9 (partie); 1ère parcelle; et reprise sous la numérotation générale du lotissement et sise sous la

Commune de Chaumont-Gistoux

1° DIVISION

à front de la rue du Gros Médart
où elle développe une façade de 14,42 m,

cadastrée ou l'ayant été sous la Section B
partie du n° 288^{f4}

Laquelle parcelle de terrain figurée sous liseré jaune au plan ci-contre, avec ses tenants et nous avons trouvé contenir en superficie :

4 A 52 CA

QUATRE ARES CINQUANTE DEUX CENTIARES

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal de mesurage, à la date que dessus, j que de droit.

E. Vose

B. De Neuter

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre in En ce qui concerne les alignements et prescriptions urbanistiques, il y a lieu de s règlements émanant et à émaner des autorités compétentes.
Les bornes seront placées dès que les travaux d'équipements seront terminés.

Commune de CHAUMONT-GISTOUX

1 ère Division

Section B, partie du n° 288^{f4}

Echelle : 1/250

De Neuter & Associés
s.a.

Géomètres - Experts Immobiliers
Urbanistes - Auteurs de Projets

Chée de Louvain 334 - bte 2
B 1300 Wavre

Tél. 010/24.19.03 - Fax 010/24.20.70

JTER &
galement
à Dinant

ussée de

la zone I
8 dans la

itissants,

valoir ce

f.
érer aux

